



Algérie

**2^{ème} Colloque de formation
sur la prise en charge des victimes de mines antipersonnel
Alger, 2 décembre 2007**

Allocution de M. Marc Destanne de Bernis
Représentant résident du PNUD
Coordonnateur résident du Système des Nations Unies en Algérie

Monsieur le Ministre de la solidarité nationale
Excellences
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de participer à l'ouverture de ce 2^{ème} Colloque de formation sur la prise en charge des victimes de mines antipersonnel.

Permettez moi, Monsieur le Ministre de vous féliciter de cette nouvelle initiative. Ce deuxième séminaire témoigne, s'il en était encore besoin de la volonté des autorités algériennes de répondre aux défis posées par les mines anti-personnels. Il témoigne également de l'engagement du Gouvernement pour la mise en œuvre de la convention d'Ottawa sur l'élimination des mines anti-personnel. En effet, l'éducation aux risques et la prise en charge des victimes constituent des éléments importants de la Convention, en sus des aspects concernant le déminage et la destruction des stocks.

Vous me permettez de rappeler que l'organisation des Nations Unies est pleinement impliquée dans la lutte contre les mines antipersonnel. Sa première action d'envergure remonte à 1989, quand le premier plan d'action fut lancé en Afghanistan. Aujourd'hui plus de trente pays bénéficient de l'assistance de l'organisation.

L'action de l'ONU est menée par trois entités principales : Le service de lutte contre les mines, qui joue le rôle de point focal pour l'ensemble de l'organisation, intervient principalement dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Le PNUD, quant à lui, contribue principalement au renforcement des capacités en matière de formulation et de mise en œuvre de plans d'action nationaux permettant de traiter efficacement l'impact socio-économique des mines. Enfin, l'UNICEF appuie les programmes d'éducation aux risques.

Compte tenu de son expérience et de son mandat, le PNUD est heureux de contribuer, modestement, à l'effort national pour la mise en œuvre de la convention d'Ottawa. Ainsi, nous avons démarré depuis quelques mois, un projet d'appui à



Algérie

l'Algérie en matière d'action anti-mine, mis en œuvre conjointement avec le Comité interministériel de suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa, présidé par

le Colonel Gherabi, que je tiens à remercier ici pour son appui et sa collaboration. Mes remerciements vont également aux autorités du Royaume de Belgique et du Canada pour leur contribution financière à ce projet.

L'objectif central du projet, qui s'étalera sur une période de trois ans, est de renforcer la capacité de l'Algérie en matière de mise en œuvre et de suivi de la convention d'Ottawa. En ce qui concerne l'objet de notre rencontre d'aujourd'hui, à savoir la prévention des risques, le projet a notamment permis le lancement d'un processus visant la définition d'un programme de sensibilisation et d'éducation aux risques des populations concernées.

Une première synthèse de ce travail sera présentée par Handicap International durant ce séminaire. Sur la base des résultats obtenus, le projet devrait faciliter la mise en œuvre d'actions ciblées de prévention qui permettront, nous l'espérons, d'avoir un impact significatif en matière de réduction des risques.

Comme nous le savons tous, la sensibilisation et l'éducation aux risques sont des moyens importants de prévention des accidents liés aux mines anti-personnel. Les associations de la société civile, du fait de leur ancrage dans le tissu social, ont un rôle essentiel à jouer dans ce processus d'apprentissage. Je ne peux donc que me réjouir de la coopération entretenue entre le Ministère de la Solidarité nationale et les associations concernées, afin que l'effort conjoint de tous se traduise par des résultats et un impact durable.

Je suis convaincu que ce colloque, qui permettra non seulement de discuter la problématique algérienne mais également de présenter certaines expériences étrangères, sera riche d'enseignements. Croyez bien que le PNUD sera à vos côtés pour appuyer la mise en œuvre des recommandations qui en seront issues. Je vous souhaite donc à tous plein succès dans vos travaux.